



Conseil national
de l'information statistique

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Commission « Démographie et questions sociales »

Réunion du 19 mai 2011

Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

Enquête sur les conditions de logement - module secondaire de SRCV 2012 (Insee)	2
Enquête sur les technologies de l'information (TIC) auprès des ménages (Insee)	5

Enquête sur les conditions de logement - module secondaire de SRCV 2012

1. Intitulé de l'enquête

Les *Statistiques sur les Ressources et les conditions de vie* (SRCV) sont la partie française du système de statistiques communautaires sur les revenus et les conditions de vie dont le sigle européen est EU-SILC (*European Union - Statistics on income and living conditions*). Ces statistiques sont collectées annuellement sous forme d'enquête en panel : chaque année, un échantillon de ménages répondant pour la première fois à l'enquête vient alimenter le panel ; un échantillon dit "sortant" quitte alors le panel. Les ménages du panel sont interrogés neuf années au total (échantillon rotatif renouvelé par neuvième). Le panel donne lieu à deux types de résultats : une exploitation "longitudinale" et une exploitation « transversale ». À l'occasion de chaque enquête annuelle, le règlement européen prévoit qu'un questionnaire complémentaire spécifique est ajouté sous forme d'un module dit secondaire. Pour l'enquête de 2012, le module secondaire est intitulé « Conditions de logement ».

2. Service producteur

Tout comme le dispositif SRCV dont il fait partie, le module secondaire associé à l'enquête 2012 est organisé par la division revenus et patrimoine des ménages, du département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie, au sein de la direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee, et par le pôle « enquêtes nationales auprès des ménages » de la Direction régionale de Lorraine.

3. Service réalisant la collecte

La collecte sera assurée par le réseau des enquêteurs de l'Insee.

4. Historique de l'enquête

Le système EU-SILC a pris la suite du Panel européen qui a duré neuf années et dont la dernière collecte a eu lieu en 2001. Il a été mis en place en 2004 en France.

Ce dispositif est un panel rotatif renouvelé par neuvième dont l'échantillonnage permet également une exploitation transversale. Chaque année, un échantillon de ménages dit « entrant » vient alimenter le panel ; un échantillon dit « sortant » quitte alors le panel. Les individus du panel sont interrogés neuf années au total.

Depuis 2005, s'ajoute chaque année au questionnaire principal de l'enquête un module secondaire, sur un thème différent chaque année.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Ce module secondaire a pour objectif de mieux connaître les conditions de logement des ménages.

Les principaux thèmes abordés dans le questionnaire « ménage » (une personne du ménage répond pour l'ensemble du ménage) sont :

- La superficie du logement et le manque d'espace dans le logement
- Les équipements et les commodités du logement (eau, électricité, chauffage ...)
- Le degré de satisfaction globale concernant le logement
- L'accessibilité de services de base (épicerie, banque, Poste, transports, santé, école ...)
- Risque de changement de logement (dans les 6 prochains mois)

Dans le questionnaire « individuel », il est demandé à chaque membre de 16 ans ou plus du ménage s'il a changé de logement au cours des cinq dernières années et pour quelle raison principale. Cette question ne sera pas posée en cas de réponse par un proxy.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Le dispositif statistique EU-SILC est prévu par le règlement (CE) n°1177/2003 du Parlement européen et du Conseil. Ce règlement prévoit la possibilité pour la Commission européenne de mettre en place une fois par an un module secondaire. Le module 2012 s'inscrit dans ce cadre juridique. À ce titre, il fait l'objet du règlement (UE) n°1157/2010 du 9 décembre 2010 de la Commission.

Outre la Commission européenne, premier utilisateur des résultats, ces derniers pourront être utilisés en France par les services de l'administration (services statistiques publics en particulier) et les chercheurs intéressés par les questions de conditions de vie, en particulier les aspects de pauvreté et d'exclusion.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le questionnaire associé au module secondaire 2012 complète le questionnement habituel afin de mieux comprendre les conditions de logement des ménages. Il permet de détailler certains aspects du questionnement principal de l'enquête SRCV, en particulier sur l'équipement et le confort de logement mais également sur l'accessibilité des services depuis ce logement. Le changement de logement est également abordé.

Le module secondaire associé à l'enquête EU-SILC 2007 était déjà consacré à ce thème. Ce module profitera des analyses des résultats de l'enquête 2007 réalisée au niveau européen et l'accent sera mis sur une meilleure cohérence et qualité des données entre les pays États-membres, en particulier en modifiant certaines formulations et plus généralement en détaillant davantage les consignes aux enquêteurs : une question a été supprimée par rapport à 2007, deux questions ont été ajoutées, deux questions sont passées du niveau ménage au niveau individu et deux questions ont vu leurs modalités de réponse modifiées.

En France, l'enquête logement qui a lieu tous les 5 à 6 ans interroge les ménages sur leurs dépenses de logement, leurs conditions de logement et sur leurs mobilités. Cette enquête est beaucoup plus vaste que le module présenté ici : échantillon plus gros, questionnement plus détaillé, couverture des DOM. Cependant, le fait d'associer à l'enquête SILC des questions sur les conditions de logement permet de faire des comparaisons européennes.

9. Insertion dans un système d'information

Le module secondaire complète le questionnement principal SRCV et est différent tous les ans.

10. Cible de l'enquête

Les unités interrogées pour ce module secondaire sont les ménages interviewés dans le cadre de l'enquête 2012 associée au dispositif SRCV.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Le champ du module est celui du dispositif SRCV, à savoir celui des ménages ordinaires.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique du module est celui du dispositif SRCV, à savoir la France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage et l'échantillonnage sont ceux du dispositif SRCV.

Le champ est celui des ménages ordinaires de France métropolitaine. L'échantillon annuel de SRCV 2012 est constitué d'environ 12 000 ménages, dont 3 200 ménages entrants.

Depuis 2010, l'échantillon entrant est tiré dans Octopusse.

14. Mode de collecte

Le mode de collecte utilisé est un questionnaire administré par enquêteur en face-à-face sous CAPI.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte aura lieu en mai et juin 2012. Elle ne sera pas reconduite pour ce module spécifique les autres années.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le ménage sera prévenu du contenu de l'enquête par une lettre-avis. Le temps maximal d'interview de l'enquête transversale étant fixé à une heure en moyenne dans le règlement cadre EU-SILC, le temps spécifique au module secondaire ne devra pas dépasser une dizaine de minutes.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Il n'y a pas de comité de concertation en tant que tel dans le cadre français. Mais une concertation a eu lieu au niveau européen.

La division logement de l'INSEE a également été consultée.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Le règlement cadre EU-SILC prévoit que les fichiers redressés et apurés seront transmis à Eurostat en octobre 2013 pour l'enquête transversale, fichiers qui incluent les données du module secondaire collecté en 2012.

Les données issues de ce module secondaire figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2014 destiné au Conseil européen.

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (Insee Première, Insee Références, Économie et statistique). Les fichiers anonymisés (Fichier de production et de recherche) seront mis à disposition via le centre Quêtelet.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Les moyens utilisés sont ceux du dispositif SRCV. La réalisation du module secondaire représente un coût marginal pour l'enquête difficilement quantifiable. Ce coût se caractérise par un temps de conception et de programmation du questionnaire et par un temps d'interrogation (et donc une rémunération enquêteur) légèrement plus long.

Enquête sur les technologies de l'information (TIC) auprès des ménages

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) auprès des ménages

2. Service producteur

Au sein du département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages (PRCVM) de l'INSEE, la division Conditions de vie des ménages.

3. Service réalisant la collecte

INSEE

4. Historique de l'enquête

Le dispositif poursuit le dispositif précédent d'enquêtes TIC annuelles, initié en 2007, dont l'avis d'opportunité expire en 2011.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Cinq enquêtes TIC ont été réalisées entre 2007 et 2011.

Les indicateurs produits ont été transmis à Eurostat en application du règlement européen 2004/808 régissant ces enquêtes ; ils font l'objet de publications annuelles par Eurostat (voir par exemple : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-QA-10-050/EN/KS-QA-10-050-EN.PDF).

Les données nationales ont été diffusées sur le site du Sessi jusqu'en 2008, avec les données de l'enquête TIC entreprises (http://www.insee.fr/sessi/tableau_bord/tic/tic.html). Un Insee Première (n° 1340 - Mars 2011) a été publié au 1^{er} trimestre 2011 à partir des résultats de l'enquête 2010 ; il est prévu de publier un document analogue à un rythme annuel.

Les fichiers des enquêtes 2008 et 2010 ont été mis à la disposition des chercheurs via le centre Quêtelet. Les données anonymisées sont également fournies sur demande, à des fins d'études, dans le cadre de conventions (notamment avec le Centre d'Analyse Stratégique (CAS) pour une étude sur la fracture numérique).

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'objectif du dispositif est de collecter des indicateurs décrivant l'équipement des ménages et les usages des individus dans le domaine des technologies de l'information (informatique, Internet, téléphonie), de façon à satisfaire aux demandes d'Eurostat découlant de la mise en œuvre du règlement 2004/808 sur les statistiques de la société de l'information.

Thèmes abordés sont les suivants :

- niveau ménage : équipement en micro-ordinateurs, en accès Internet, en téléphonie fixe et mobile.
- niveau individu : usages de ces technologies, recours à l'administration et aux commerces des biens et services en ligne, compétences individuelles en informatique et en Internet.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

La demande émane de l'Union Européenne : règlement Eurostat 2004/808, qui concerne d'une part des données individus/ménages et d'autre part des données entreprises. Pour ce qui concerne les données individus/ménages, le règlement prévoit de collecter chaque année des indicateurs dont la liste est arrêtée en mars-avril de l'année n-1. Le règlement définit donc l'essentiel du questionnaire de l'enquête TIC. Il laisse toutefois la possibilité aux États-membres qui le souhaitent d'introduire tout ou partie des quelques variables optionnelles qu'il précise. Les données doivent se rapporter au 1^{er} trimestre de l'année n et être transmises à Eurostat avant le 30 septembre suivant.

8. **Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles** (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de vie (SRCV) fournit des données annuelles sur l'équipement des ménages en ordinateur et accès Internet, mais elle ne permet pas de connaître la fréquence d'utilisation, les types d'usage, le recours au commerce en ligne, ni les compétences individuelles. L'enquête TIC est la seule à même de répondre au règlement européen.

9. **Insertion dans un système d'information**

Le règlement européen prévoit une enquête annuelle. Chaque enquête reprend un tronc commun d'indicateurs ; un module analyse chaque année un aspect différent des équipements et de l'utilisation des TIC. En 2010, ce module portait sur la sécurité sur Internet (les ressentis des internautes et leurs moyens de protection). En 2011, il est plutôt axé sur les compétences des individus en Informatique et Internet.

L'opportunité est demandée pour l'ensemble du dispositif annuel jusqu'en 2016.

10. **Cible de l'enquête**

Le champ est composé des ménages habitant un logement ordinaire (enquête en population générale). Les unités enquêtées sont les personnes de 15 ans et plus. Une personne est interrogée par ménage ; elle répond aux questions ménages et individus. L'échantillon est composé de 7580 (7000 en métropole et 580 dans les Dom) ménages interrogés par téléphone, et de 9400 ménages (9000 en métropole et 400 dans les Dom) contactées par voie postale, et pouvant répondre par Internet ou par questionnaire papier.

L'objectif est d'obtenir, comme en 2010, environ 5 000 répondants par téléphone, et 2 000 répondants par Internet ou par papier.

11. **Champ de l'enquête** (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Individus de 15 ans et plus vivant en ménages ordinaires.

12. **Champ géographique de l'enquête**

L'enquête concerne la France entière (métropole et DOM).

13. **Bases de sondage, échantillonnage**

Jusqu'en 2010, l'échantillon principal de 7000 ménages était tiré, selon des spécifications arrêtées par l'INSEE, par un annuaire dans un fichier d'abonnés France Télécom pour le téléphone fixe, hors liste d'exclusion, selon la méthodologie déjà suivie par l'enquête de Conjoncture Auprès des Ménages Mensuelle (CAMME). Il en résultait un biais de couverture de la base de sondage : dont notamment absents les monoéquipés mobile et les ménages « dégroupés total » (payant uniquement un abonnement à un autre opérateur que France Télécom). Ce biais de couverture a fait l'objet de travaux méthodologiques présentés, notamment, au Comité du label (séance du 24 octobre 2007). A cette occasion le Comité avait recommandé que soit réalisée, au moins tous les deux ans, une enquête complémentaire auprès de la population non couverte par la base de sondage, de façon à pouvoir redresser les résultats de l'enquête auprès des ménages abonnés France Télécom. Ainsi :

- en 2008, un échantillon complémentaire de 4 000 adresses dans quatre régions a été tiré dans le recensement de 2006 pour redresser le biais d'échantillonnage. Seuls les ménages ne figurant pas dans l'annuaire ont été interrogés en face à face. Il y a eu 1288 répondants.
- en 2010, un échantillon complémentaire de 9000 ménages a été tiré dans le fichier de la taxe d'habitation 2008 et interrogé par voie postale / internet. Il y a eu 2000 répondants. Le taux de réponse apparaît donc assez faible mais les résultats ont permis, après un calage sur marges utilisant les variables classiques (sexe, âge, cs, diplôme) d'obtenir des résultats satisfaisants. En particulier, le taux d'équipement des ménages en accès Internet est très proche de celui obtenu dans SRCV.

A partir de 2011, l'échantillonnage est simplifié et l'enquête est réalisée en métropole auprès d'un échantillon unique de 16 000 ménages tirés dans le fichier des assujettis à la taxe d'habitation. Les ménages qui sont retrouvés dans l'annuaire (environ 7000) sont enquêtés par téléphone ; les autres ménages sont contactés par voie postale et peuvent répondre par Internet ou par questionnaire papier. Dans les Dom, l'échantillon est composé de 980 ménages : 580 enquêtés par téléphone, 400 enquêtés par voie postale/internet.

14. **Mode de collecte**

L'enquête TIC est une enquête multimode :

- le questionnaire est passé par téléphone pour les 7580 ménages de l'échantillon.
- le questionnaire envoyé par voie postale à 9400 ménages avec la possibilité de répondre soit en remplissant et renvoyant le questionnaire papier, soit en remplissant le questionnaire sur un site Internet spécifique, développé et hébergé à l'Insee.

15. **Date (même approximative) et périodicité de la collecte**

Enquête prévue en avril et mai de chaque année

16. **Contraintes imposées à l'enquête**

Temps de réponse maximum : 20 mn par ménage, quel que soit le mode de collecte.

Pas de question sensible.

17. **Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :**

Les principales caractéristiques de l'opération sont fixées par le règlement européen, qui est arrêté dans le cadre d'un groupe de travail où l'Insee représente la France.

Aucun comité de concertation n'est prévu au niveau national.

18. **Exploitation et diffusion des résultats**

Transmission des résultats à Eurostat avant le 1^{er} octobre de chaque année ; Eurostat diffuse les premiers résultats avant la fin de chaque année.

Diffusion des résultats d'enquête à travers un Insee Première. Les résultats seront publiés au niveau France entière exclusivement.

Dans l'année suivant l'enquête, un fichier de production et de recherche sera mis à la disposition des chercheurs, par l'intermédiaire du centre Maurice Halbwachs. Le fichier de production et de recherche est également accessible aux organismes présentant des garanties relatives à un usage professionnel de la statistique qui en feront la demande, sous réserve de l'accord de l'INSEE et de la signature d'une convention précisant les modalités de mise à disposition (comme c'est déjà le cas pour le Centre d'Analyse Stratégique).

19. **Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête**

Moyens humains pour la préparation, la collecte et les traitements : 1,5 cadre A + 2 cadres B + enquêteurs.

Coûts financiers approximatifs :

- Enquête téléphone : 155 000 euros dont 76 000 euros de rémunération pour les enquêteurs.
- Enquête papier / Internet : 31 000 euros.

Procédures particulières :

Sans objet